



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

Enseignement, Education, Recherche, Culture, Formation, Insertion

Section départementale du Tarn

Motion présentée lors du CTSD du 27 mai 2016

Ce CTSD doit traiter des modifications ou renouvellements des horaires des écoles du Tarn et donc de la réforme des rythmes scolaires qui est appliquée dans la totalité des écoles publiques depuis maintenant 2 ans.

Les documents préparatoires au CTSD ne comportent aucune étude concernant l'impact des nouveaux rythmes sur l'amélioration des performances scolaires. Ces nouvelles contraintes d'organisation de l'école continuent de s'exercer sans que l'on sache s'il existe ou non un bénéfice pour les apprentissages, ce qui était l'objectif annoncé de cette réforme.

Pour la FSU 81, cette réforme est uniquement un coup politique destiné à faire croire que l'on peut améliorer le système scolaire sans déboursier un centime. Tout le débat a d'ailleurs porté sur ce qui se passait après l'école et non pas durant l'école.

Obliger les communes à financer les NAP a permis à celles-ci de s'introduire dans le fonctionnement des écoles, allant progressivement vers une territorialisation des écoles, un renforcement des inégalités.

Les propositions de modification ou de renouvellement des horaires n'auront aucune influence sur les prétendus bienfaits de cette réforme qui a montré depuis longtemps ses limites, voire sa nocivité:

- Les NAP qui, le plus souvent réduites à de simples garderies par manque de personnel formé et de moyens financiers suffisants, n'apportent aucun contenu éducatif, ni ouverture ni découvertes aux enfants. Ils allongent simplement le temps de garderie.
- Dans certaines communes, des activités payantes qui creusent le fossé entre les familles aisées et les familles populaires.
- Des communes qui ponctionnent les dotations en fournitures scolaires pour abonder les activités périscolaires.
- Une fatigue accrue des élèves, en fin de semaine, et pour les élèves de maternelle une inadéquation des aménagements de l'après midi, notamment pour les petites sections.
- Des journées de 6 heures de classe dans certaines écoles alors que la réforme devait en diminuer la longueur.
- Une détérioration des conditions de travail des enseignant-es dont la journée de travail est identique qui doivent travailler le mercredi matin en plus.
- Des journées de plus de 12 heures pour les enseignant-es, quand, le mardi soir, après la classe, il faut se rendre à une animation pédagogique, puis corriger les cahiers et préparer la classe du mercredi matin.
- Un temps de transport et des frais de garde augmentés de 25% pour les enseignant-

es pendant que nos salaires restent bloqués.

- Les écoles privées qui appliquent la réforme à leur bon vouloir et qui font souvent le choix de l'école à 4 jours, transformant cette modalité impossible dans le public en argument publicitaire et en concurrence déloyale.

Ce bilan que nous faisons pourrait certainement être complété par celui du rapport de l'Inspection Générale sur « *l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires* », finalisé depuis près d'un an mais toujours pas publié, ce rapport semble s'être égaré en chemin... Pourquoi cette rétention ?

Pourtant, à son arrivée rue de Grenelle, Vincent Peillon s'était engagé à rendre public « *l'ensemble des rapports de l'Inspection Générale qui ont été cachés ces dernières années* ». La transparence devait être la règle dans le but « *de rendre compte à la nation des politiques publiques* ».

Concernant l'efficacité pédagogique de cette réforme, la ministre de l'Éducation nationale a affirmé que les élèves de CP auraient trois semaines d'avance en lecture. Nous ignorons totalement d'où une telle affirmation est sortie, ce n'est vraisemblablement qu'une invention.

Pourtant, de vraies questions professionnelles se posent sur ce qu'a produit dans les classes l'instauration d'une cinquième matinée d'école et le raccourcissement des après-midi scolaires. Quels bénéfices pour les apprentissages ? Quels effets sur la vie des élèves de maternelle ? Quelles conséquences sur le temps d'enseignement des matières inscrites aux programmes ? Quels impacts sur le travail des enseignant-es ? ...

Le SNUipp-FSU demande donc que le rapport de l'Inspection générale soit rendu public et qu'un vrai bilan de la réforme des rythmes soit effectué. Nous revendiquons une diminution du temps de travail des enseignant-es. D'abord, une première étape avec la fin des APC, sans contrepartie, l'objectif étant d'arriver à 18 heures d'enseignement et 3 heures de concertations hebdomadaires..